

Citation

Le président du tribunal militaire de division 10A,

A vous:

Sormani John, fils de Daniel et d'Anna, née Sormani, né le 14 février 1979, à Genève/GE, originaire de Ponte Tresa/TI, employé, domicilié au 129, route de Saconnex-d'Arve, 1228 Plan-les-Ouates/GE; recr non incorporée;

vous êtes cité à comparaître devant le tribunal militaire de division 10A, siégeant le vendredi 23 novembre 2001, à 8 h. 15, à Sion, Palais de justice, Salle 305, Tribunal cantonal, 3^e étage, sous l'inculpation de refus de servir, subsidiairement d'insoumission.

Si vous ne vous présentez pas, vous serez jugé par défaut.

18 septembre 2001

Le président du Tribunal militaire de division 10A

Avis

Vient de paraître

Le nouveau Guide sur la protection juridique des informations et des supports d'information de la Confédération

du 1^{er} octobre 1996

(Révision du guide du 5 décembre 1988)

édité par la Chancellerie fédérale

Le guide donne un aperçu des règles juridiques qui concernent la protection des intérêts juridiques et financiers de la Confédération et qui doivent être observées lors du traitement d'informations et de l'utilisation de leurs supports.

Dans sa nouvelle édition, le guide traite également de la protection des logiciels et des rapports juridiques entre la Confédération et ses agents qui créent des logiciels. De plus, un commentaire sur les principes du traitement des données personnelles selon la loi sur la protection des données figure en annexe.

100 pages, n° d'article 109.413.f, au prix de 7 fr. 65.

Le guide, disponible en allemand et en français, peut être commandé à l'OCL/EDMZ, 3003 Berne.

[20]

Citation

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2001
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	37
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	18.09.2001
Date	
Data	
Seite	4657-4658
Page	
Pagina	
Ref. No	10 125 658

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.